Les cimetières de Pont-Farcy

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments

Afin que ces aires restent des lieux où se raconte la vie

FONDATION DU PATRIMOINE

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Le cimetière paroissial autour de l'église : une terre consacrée :

Eglise et cimetière sont intimement liés depuis les origines. Ils sont incontestablement l'un des éléments paysager à prendre en considération.
Si Louis XVI a permis en 1776 de délocaliser les cimetières des villes pour les transférer hors des murs des cités, peu des communes se sont senties concernées par cet arrêté. Les textes de Prairial de l'an XIII vont permettre à l'ensemble des communes de France d'effectuer ce transfert. Seules les communes de quelque importance vont réaliser de nouvelles acquisitions foncières pour établir de nouveaux cimetières en périphérie urbaine.

Joubert, curé de Pontfarcy, demande avis à son évêque à propos de l'agrandissement projeté du cimetière aux dépens du terrain acheté pour l'emplacement du presbytère et du légumier. Le conseil municipal propose au curé, en compensation des 3 à 4 perches qui seront distraites pour être réunies au cimetière, de murailler le légumier sur presque tous les côtés.

Le cimetière ancien :

Quelques délibérations du début du XIX^{e} concernent les adjudications des pommes et de l'herbe du cimetière notamment celle du 23 brumaire de l'an IX « vu l'abbatis des pommiers du cimetière de cette commune occasionné par l'ouragan qui a eut lieu dans la matinée du 18 courant où il en résulte que 4 pommiers ont été déracinés ». Il représentait une source de revenu pour la fabrique dont l'adjudication fut attribuée Pour une valeur de 38 francs le 24 messidor de l'an VIII, « à condition qu'il ne pourra être mis à paître ni porcs, ni bêtes à cor-
dans le cimetière délibère en faveur de la
nes ».Le conseil murs de clôture du cime-
reconstruction des 1899 et sollicite du sous-
tière le 13 juin bienveillance afin d'éviter
préfet de Vire la semblable à celle de Tori-
une catastrophe « nettoyage » de l'ancien
gni (sic). Le la délibération du 18 fé-
cimetière, d'après un stock de ferraille assez
vrier 1965, donna vente de cette ferraille est
important (sic). La sieur Gesnouin, métaux, à
consentie à mon- Une visite faite en 2006
Tessy-sur-Vire. constater la création d'un
avait permis de fonte et de modules de
dépôt de croix de
pierre.

La croix du cimetière :
La croix hosannière est posée sur un double emmarchement. Elle se compose d'un dé ancien, un fût carré et un croisillon de même profil (XIX^{e}).
L'ancien cimetière n'est plus utilisé et a été pratiquement vidé de toutes traces de sépultures dans sa parcelle située au nord. Seules quelques croix de fonte subsistent vers l'ouest. La parcelle méridionale est mieux conservée.
De beaux monuments de granit constituent un intéressant ensemble :
Tombeaux des ecclésiastiques :

- abbé **P. Delahaye**, décédé le 2 7bre 1909 « j'ai cru je vis » ;
- abbé **T. Lemarchand**, vicaire à Notre Dame de Vire, décédé à 32 ans, regrets, espérance prières. Un livre ouvert constitue le plateau du tombeau. La haute croix trilobée est illustrée d'un calice en relief ;
- abbé **Gme Joubert**, vicaire puis curé de Pont-Farcy pendant 48 ans, décédé le 11 août 1881 à 73 ans, pater ave (calice, hostie, missel, 2 burettes sur plateau) ;

Autres tombeaux :

- A la mémoire du canonnier **Fleuret / Alphonse Marie Ferdinand** / tué par l'explosion d'un canon / le 22 septembre 1908 / à bord du Latouche Tréville / 1888-1908. Monument érigé par souscription publique / et avec le concours du Souvenir Français / et concession à perpétuité offerte par la municipalité ; et son portrait en médaillon, signé : 1909 D. D' Haese. Le béret porte le nom du bâtiment « Latouche »

Lucien, Romain Loisel, conseiller municipal, époux de Marie Guézet des Essarts, 3 mai 1895. Ce monument est signé : P. Morel à Vire ;

Gaston Goulhot, 27 / 03 / 1867-05 / 08 / 1893. Monument de granit signé : J. Robbe à Vire ;

Pierre, Alexandre Guilhouet, décédé à Pont-Farcy, 02 / 02 / 1870 et Victorine, Félicité Goulhot, 04 / 11 / 1885 ;

Famille Goulhot, 1842-1893 **Augustine Baduel**, 1842- (Mme Emile Goulhot, née 1901. Ce tombeau est si-

Gustave Lenouvel, 1835-1893. gné de Jules Hallais à Vire ;

Ce tombeau est surmonté d'une belle urne funéraire drapée du linceul ;

François Gohon, 08 / 05 / 1864 et **Cte Goulhot**, 15 / 02 / 1867. Le monument est signé de Legorgeu ;

Obélisque en granit de **Pierre Lenouvel**, 14 juillet 1873 et Aimée Flaust, 03 juillet 1896 ;

Cippe de granit, écourté, de **Théophile, Ernault Delageriais**, 10 / 02 / 1871 dans sa 86e année. Ce tombeau est signé : A Lainé ;

Stèle à croix sommitale. Epitaphe « à la mémoire de Mme Henri Lenouvel / née **Françoise Hurel** / décédée à Pont-Farcy / le 9 janvier 1883 / dans sa 77e année / de profundis. A la mémoire de / **Henri Napoléon / Lenouvel** / décédé à Pont-Farcy / le 24 janvier 1892 / dans sa 83e année / de profundis ». Tombeau signé : Ch. Lechevalier à Villedieu.

Deux cippes dont un identifié « ici repose le corps / de **Jean-Baptiste Guézet** / les Essards / époux de **Amélie Alzina / Chapon** / décédé à Pont-Farcy / le 21 août 1880 / à l'âge de 34 ans / emportant les regrets / de sa famille et de ses nombreux amis / Priez Dieu pour lui ».

Tombeau à croix trilobée en granit. Epitaphe « Mme Lemarchand née **Aurélie Gillette** 1849-1913. Pater- Ave ».

Ensemble des trois belles croix de fonte, repeintes. -1 : à volutes, IHS. Epitaphe sur plaque de fonte d'aluminium « **Alfred Lefèvre** / décédé soldat à Paris le 21 juin 1915 dans sa 22e année / de profundis (signée : Morel-Huet à Vire) ; -2 : croix ajourée, lys, deux anges, Christ appliqué. Epitaphe sur plaque de fonte d'aluminium brisée « ici repose / **Paul Lefèvre** / soldat à Vernon / décédé le 4 février 1915 / dans sa 20e année / souvenir de sa famille » ; - 3 : croix de fonte ajourée, sortie du tombeau et Assomption de Marie, AM, triangle divin, signée : Alfred Corneau à Charleville, n° 195.

Tombeau de granit et marbre blanc. Epitaphe « **Marie Briguet** / 1881-1912 / première présidente des enfants de Marie / à Pont-Farcy / infirmière major de la Croix Rouge Française / Pater- Ave.

Monument aux morts :
Le monument érigé en souvenir des soldats « morts pour la France » au cours de la grande guerre. La fonte représentant le soldat est signée « J Dechin / 1920 ». La statue de la République porte deux signatures : Jules Dechin / 1920 et A Durenne / fondeur / Paris.

Le nouveau cimetière (route de Vire) :

Le conseil municipal, n'hésite pas dans une délibération du 7 février 1843, relative à l'établissement du marché hebdomadaire, à argumenter que l'emplacement choisi pour l'établissement du marché étant limitrophe au cimetière qu'il serait du plus grand intérêt de le transférer plus loin de l'agglomération pour cause de salubrité. Mais il faudra attendre la délibération du 3 juin 1913 pour l'acquisition de terrains d'une superficie de 41 ares 98 centiares appartenant à Achille Lenouvel, Edmond Lefevre, pour un montant de 3400 francs. Une somme de 12 500 francs sera affectée à ce projet, notamment pour la translation.

Une demande d'autorisation pour l'établissement d'un cimetière sur la commune de Sainte-Marie-Outre-l'Eau est adressée au sous-préfet de Vire le 15 juin de la même année considérant que les recherches sur le territoire communal n'ont pas permis d'y choisir aucun emplacement. La décision est prise, le 3 août 1913, de réduire le devis de translation du cimetière, de 12500 francs. Le conseil considère, le 19 mai 1914, qu'il est complètement impossible de continuer à inhumer dans le cimetière actuel et que la présence de ce cimetière dans la localité est un danger permanent pour la santé publique et demande au sous-préfet de Vire l'autorisation de transférer le cimetière en son nouvel emplacement.
Il fut ouvert aux sépultures en 1919 comme l'indique l'année gravée au sommet des deux piles du portail.
Une délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 1927 concerne les honoraires de l'architecte David de Vire qui a dirigé les travaux pour la grille du nouveau cimetière. Celle-ci est suivie d'une autre délibération complémentaire en date du 27 novembre 1927 pour des travaux estimés à 7847, 91 franc. Une vente de 13 sapins sera décidée le 25 mars 1950. Le traitement des sépultures militaires est attribué le 11 mars 1956 pour une valeur de 105 000 francs à Mézières, maçon de Pont-Farcy.

Croix du cimetière : le dé porte deux inscriptions :
La 1ère : « concession perpétuelle / affectueux souvenir / de ses paroissiens / + / monsieur l'abbé **Alphonse Fay** / chanoine honoraire / curé de Pont-Farcy / 1854 -1890-1929 / Priez pour lui ».
La seconde : « O bon Jésus / seigneur / donnez-leur / le repos éternel / + ».

Sépultures d'ecclésiastiques :
Une platetombe est disposée au pied de la croix : « Mr l'abbé **Lebrun** / curé de Pont-Farcy / 1878-1929-1941 / de profundis ».
Tombeau de l'abbé **Georges Paris** (1888-1945) avec belle croix de fonte en arbre de vie, brelage cordon rond et lierre s'entourant autour de l'arbre.
Tombeau en granit poli de l'abbé **Albert Gesnouin** (1926-1985).

Répartition :
Le champ du repos se répartit en 4 parcelles auxquelles s'ajoute depuis peu une aie de « jardin du souvenir ». La haute croix de granit marque le point de jonction.

La parcelle sud-est :
Quatre-vingt-dix-neuf sépultures marquées se répartissent sur cette parcelle. Parmi elles nous notons la présence de 18 croix de fonte, dont quelques unes sont exceptionnelles. Quatre croix de fonte caractéristi-

ques correspondent à des sépultures d'enfants situées au sommet de cette parcelle. Neuf croix de bois, dressées ou couchées, se dressent au sein de cet ensemble. Onze monuments de pierre se dressent sur l'allée centrale et parmi eux quatre sont des monuments en élévation. Leur présence brisent la monotonie du site et donne du rythme. Un obélisque de granit et quelques hautes croix de pierre représentent de l'intérêt local. J'ai relevé une étiquette fixée sur le tombeau sarcophage d'un élu local « **Barbier Prosper** / conseiller municipal / 1840-1924 / et Aurélie Lefèvre / son épouse / 1848-1932 / Pater Ave ».

La parcelle sud-ouest :

Quatre-vingt-quatorze sépultures jalonnent cette parcelle. Dix-neuf croix de fonte et 19 croix de bois y sont présentes, dressées ou couchées.
Un exceptionnel monument de marbre blanc avec clôture s'y élève à proximité du rond-point central. Il concerne la sépulture d'un enfant comme le relève l'épitaphe « A notre / chère enfant / **Thérèse Lenouvel** / 1912-1927 / regrets éternels ». Quatre monuments de pierre, en élévation, contribuent à rythmer cette partie du cimetière.

La parcelle nord-ouest :

Cent vingt-cinq sépultures se répartissent en cet endroit dont 27 croix de bois, dressées ou couchées, ainsi que 16 croix de fonte. Quatre monuments de pierre se dressent en élévation.

La parcelle nord-est :

Cette partie du lieu sépulcral est occupée par quatre-vingt-deux sépultures dont 7 croix de fonte, et parmi elles une croix de fonte militaire (sépulture d'Alphonse Lefêvre, mort pour la France). A noter également la présence de huit monuments de pierre en élévation, dont celui de la famille Manson. Un ensemble de 3 monuments dont les stèles sont illustrées d'une palme, est dressé à la mémoire de soldats morts pour la France : **Paul Deguette** (26 Xbre 1916) ; **Louis Salles** (17 7bre 1914) ; **Léopold René Gesnouin** (1899-1916). Ce carré contient aussi les sépultures des soldats **Alphonse** et **Albert Lefèvre**, morts pour la France (1939-1945) dont les portraits figurent en médaillons ainsi que la sépulture de **Jules Mauger** (mort le 6 juin 1940).

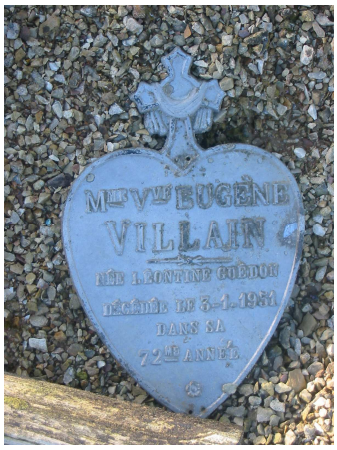

Les sépultures :

Une récente visite, mercredi 12 mars 2008, en compagnie de MM **Georges de Coupigny** et **Henri Letellier** a permit d'évaluer l'importance du préjudice patrimonial funéraire prévisible compte tenu de la déclaration de l'état d'abandon des sépultures dont le procès-verbal est daté du 4 décembre 2007.

Plaques d'identification :

De nombreuses plaques d'identification, en fonte d'aluminium, se sont dispersées dans le grand désordre. L'édification d'un muret à la surface lissée permettrait d'y fixer ces objets et permettrait ainsi à la commune d'œuvrer dans la conservation de la mémoire, telle que la législation le propose. Je cite à titre d'exemple une plaque en forme d'écu avec larme « Ici repose le corps de / **Angélina Fautray** / vve de Dré Baudet / 1878-1955 / de profundis ». Leur forme et leur nature sont variables : cœur, écu, rectangle parcheminé ; elles peuvent être surmontées de croix drapée d'un linceul, rayonnante, flammes. Elles sont confectionnées

en laiton, fonte d'aluminium, zinc.

En conclusion :
Quelques monuments, sur attention particulière, comp- (formes, signatures) et de la dans la société). De nom- nographie riche) pourraient cet art funéraire. Les nom- pourraient être fixées sur un ainsi au cimetière de conser-

l'allée principale, méritent une te tenu de la qualité artistique qualité des personnes (vie breuses croix de fonte (à l'ico- être sauvées afin de préserver breuses plaques d'identification muret mémorial permettant ver sa mémoire.

Auteurs sur le cimetière : Jacky Brionne, Georges de Coupigny, Henri Letellier (août 2008)
Associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne et Association pour la Valorisation du patrimoine en Pays séverin.